

Message N° 2021/14 du Conseil communal au Conseil général  
du 14 décembre 2021

## Installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale

---

### 1. Introduction

L'accès pour toutes et tous aux infrastructures communales fait partie des priorités de la commune de Neyruz. En collaboration avec la commission d'accessibilité de l'Etat de Fribourg et une personne externe, le Conseil communal de Neyruz est en train de mettre en place les solutions les plus adaptées pour aménager convenablement tous nos bâtiments communaux.

L'adaptation de la porte d'entrée et/ou rampe d'escaliers du bâtiment de l'Aigle Noir, ainsi que du Centre sports et loisirs "Les Simon", est en cours évaluation. Dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'agrandissement du site scolaire (cf. CG du 28.09.2021), il est également prévu d'optimiser l'accès à l'école et au complexe scolaire dans le cadre des futurs travaux.

La Maison communale fait également partie du périmètre pris en compte dans l'étude de faisabilité citée ci-dessus. Néanmoins, ce bâtiment étant protégé, il ne fera pas l'objet d'une modification au niveau de sa forme, mais éventuellement au niveau de son utilisation. C'est pourquoi, le Conseil communal propose d'équiper convenablement la Maison communale dès à présent avec un monte-escalier à l'intérieur du bâtiment, du rez-de-chaussée au 1<sup>er</sup> étage. La pente ayant un certain dénivelé, une main courante le long du chemin sera également installée entre le parking et l'entrée du bâtiment pour faciliter l'accès au bâtiment. De plus, la désignation d'une place de parc pour personne à mobilité réduite sera aussi inscrite devant le bâtiment afin accéder directement au bâtiment (voir photo ci-dessous).

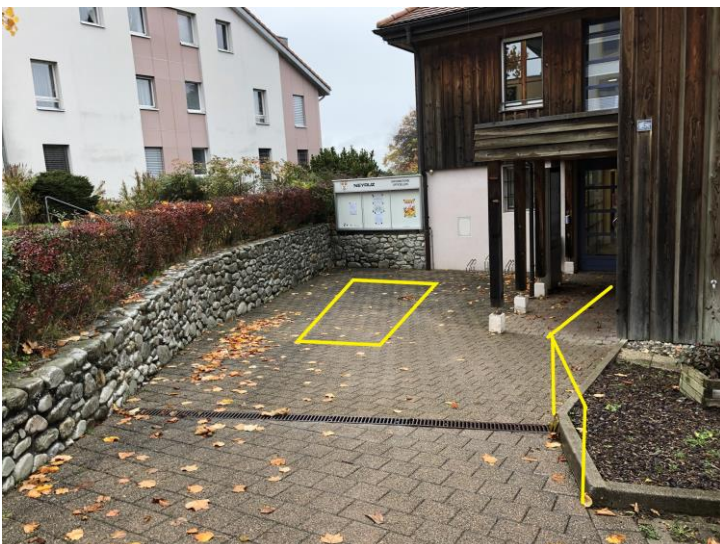


Image : Conseil communal

L'option d'un lift en dehors du bâtiment a été également prise en compte. Néanmoins, cette option demanderait un nouvel agencement de la cuisine au 1<sup>er</sup> étage ainsi que d'importantes modifications de l'avant-toit. Le monte-escalier à plate-forme pour chaise roulante à l'intérieur du bâtiment s'avère être la meilleure option qualité-prix (voir images ci-dessous).

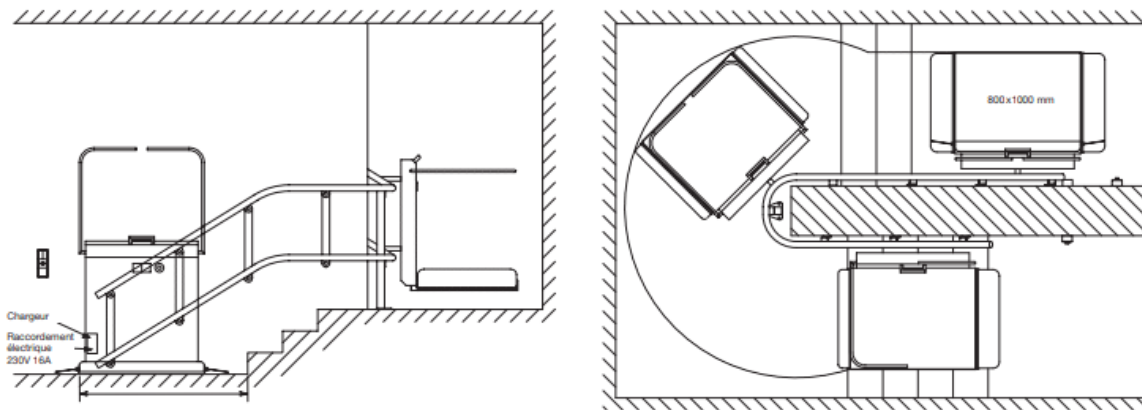


Image : Högg Liftsystem

## 2. Demande de crédit et financement

Le crédit relatif à la facilitation de l'accès pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale est demandé pour le montant de CHF 25'000.00 TTC. Ce crédit sera alloué à une entreprise selon la procédure de gré-à-gré.

Ce crédit d'investissement sera financé par un emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le détail au moment de la dépense selon les liquidités communales.

<b>Frais financiers du crédit :</b>				
Intérêts passifs sur emprunt	25'000.00	1.00%	+	250.00
Amortissement annuel comptable PA	25'000.00	5.00%	+	1'250.00
<b>Total des frais financiers</b>				<b>1'500.00</b>

## 3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 8 novembre 2021.

Le Conseil communal